

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES EXPERTS
PRÉPARATOIRE AU CONSEIL EXTRAORDINAIRE DES MINISTRES DU G5 DU
SAHEL**

1. Les 16 et 17 décembre 2014, s'est tenue à Nouakchott dans la Salle de Réunion du Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED) de la Mauritanie, la réunion des Experts préparatoire au Conseil extraordinaire des Ministres du G5 du Sahel.
2. La réunion a été organisée à l'initiative du Gouvernement Mauritanien conformément à la feuille de route du G5 du Sahel et aux différentes rencontres ministérielles.
3. L'objectif principal de cette rencontre est d'examiner et d'amender les projets de textes relatifs à la création du G5 du Sahel à soumettre au Conseil extraordinaire des Ministres.
4. La rencontre a enregistré la présence des délégations des pays suivants : le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad (voir liste de présence en annexe). La réunion a noté l'absence des Experts du Burkina Faso.
5. La cérémonie officielle d'ouverture de la réunion a été présidée par Madame Mariem Mint EL MOUVID, Secrétaire Générale du Ministère des Affaires Economiques et du Développement de la Mauritanie. Après avoir souhaité la chaleureuse bienvenue aux délégations, Madame la Secrétaire Générale a rappelé les différentes réalisations depuis le lancement du processus du G5 du Sahel. Elle a en outre insisté sur l'importance et l'urgence de la mise en place d'un cadre commun d'actions pour les Etats membres.
6. Dans cette perspective, les Experts ont adopté l'ordre du jour comportant les points suivants : (i) présentation du rapport sur le processus d'installation du Secrétariat Permanent, (ii) point sur la désignation des points focaux et de leurs suppléants et sur la contribution des Etats membres au budget de fonctionnement du SP/ G5

sahel au titre de l'Année 2015, (iii) Examen et validation d'un modèle standard de projet de texte sur la création des Comités Nationaux de Coordination des Actions du G5 du sahel, prenant en compte les particularités de chaque Etat, (iv) Examen et amendement du projet de texte sur la Convention de Création du G5 du sahel, (v) présélection des Experts : Paix et Sécurité, Gouvernance, Résilience et Infrastructures et (vi) présélection du logo du G5 du sahel. La réunion a été présidée par Monsieur Papa Abdoulaye BOCOUM, point focal G5 du Sahel de la Mauritanie.

7. Monsieur Najim Elhadj Mohamed, Secrétaire Permanent par intérim a fait une présentation de l'état d'avancement du processus de la mise en place du G5 du Sahel et des initiatives prises.
8. Les participants ont noté avec satisfaction les avancées enregistrées depuis le Sommet des Chefs d'Etat le 16 février 2014 à Nouakchott. Ils se sont également félicités notamment de :
 - La mise à disposition d'un local pour le Siège du G5 du Sahel ;
 - La mobilisation partielle de la contribution de la Mauritanie ;
 - La disponibilité de la coordination de la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS) et de la Commission de l'Union Européenne (UE) à collaborer et appuyer le Secrétariat Permanent du G5 du Sahel ;
 - Les rencontres du SP/Pi avec leurs Excellences Madame Hiroute Guebre SELLASSIE et Monsieur Michel REVEREND DEMENTHON, respectivement envoyée spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies pour le Sahel et envoyé spécial de l'Union Européenne (UE) pour le sahel ;
 - La participation du SP/Pi à la 3^{ème} réunion de la plateforme ministérielle de coordination des stratégies sahel à Bamako, l'intégration du Secrétariat Permanent du G5 du Sahel aux mécanismes de la Plateforme et la rencontre avec les PTFs

présents à savoir : Banque Mondiale, Banque Islamique de Développement, Banque Africaine de Développement, Organisation de la Coopération Islamique, Union Africaine et CEDEAO....

9. Les Experts ont fait le point sur la désignation des points focaux et de leurs suppléants et ont recommandé leur nomination par les Etats membres avant la fin de l'année 2014.
10. Les Experts recommandent au Conseil des Ministres que les contributions des Etats membres soient libérées au plus tard avant la fin du 1^{er} trimestre de chaque année.
11. Suite à la constatation de la non disponibilité des CV des Experts des différents pays d'une part et eu égard à la nécessité de procéder à leur nomination avant la fin de l'année 2014 d'autre part, le Comité des Experts suggère au Conseil des Ministres d'examiner les voies et moyens tendant à doter le Secrétariat Permanent dans les meilleurs délais possibles du pool des Experts conformément aux TdRs.
12. Après examen des quatorze (14) projets de logos, les Experts soumettent trois (03) logos présélectionnés du G5 du Sahel à l'appréciation du Conseil des Ministres. (cf. Annexe logos)
13. Le texte régissant la mise en place des Comités Nationaux de coordination des actions du G5 du Sahel a été approuvé dans ses missions. Quant au format, son adaptation est laissée à la convenance des Etats conformément à leur législation.
14. Concernant le projet de convention du G5 du Sahel (cf. Annexe), les participants ont fait des amendements sur le fond et sur la forme. Les principales observations ont porté notamment sur :
 - La reformulation du préambule ;
 - L'intégration d'un titre sur les définitions des termes ;

- La création d'un titre relatif aux objectifs du G5 du Sahel ;
- Le contenu de l'article 10 est laissé à l'examen du Conseil des Ministres notamment sur les aspects relatifs à la signature des conventions par le Président du Conseil des Ministres du G5 du Sahel au nom des Etats tel que proposé par le projet de convention ou éventuellement adopter un mécanisme plus approprié qui engage chaque Etat membre ;
- L'intégration d'un article relatif aux modalités d'amendement de la convention.

Fait à Nouakchott, le 17 décembre 2014

Le Comité des Experts